

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Octobre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusé : Néant. Absent : Néant. Secrétaire de séance : CHARPIGNY Mathilde) a pris les décisions suivantes :

**M.A.P.A. – RESULTAT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE (TRANCHE FERME : RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES Jean Deniset ET RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET – TRANCHE CONDITIONNELLE : AMENAGEMENT INTERIEUR FERME DU CHAMP BRESSAN ET CONSTRUCTION D'UN LOCAL ASSOCIATIF)**

- a décidé, après vote à bulletins secrets, par 10 voix pour le cabinet ATELIER 71, 6 voix pour le cabinet TRANSLUCIDE Architecture, 2 voix pour le cabinet ARCAD'26 et 1 bulletin blanc, de retenir l'offre du cabinet ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX d'un montant total de 85 500 € HT pour l'ensemble du marché (tranches ferme et conditionnelle).
- autorise M. le Maire à signer le marché et passer la commande.

**M.A.P.A. – FONDATION VOIRIE ETANG DE LA CHAGNE / SEMCODA: RESULTAT DE LA CONSULTATION**

- a décidé, par 18 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de l'entreprise SAS PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR pour un montant de 10 510.80 € HT soit 12 612.96 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

**M.A.P.A. – ENTRETIEN DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX: RESULTAT DE LA CONSULTATION**

- a décidé, par 18 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de l'entreprise ENTRETIEN TOURNUSIEN – 71700 TOURNUS, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'une durée de 6 ans, pour un montant annuel de 1782.44 € HT soit 2138.93 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

**MAISON DU GRAINETIER : ETUDE DE LA PROPOSITION DE VENTE DU CONSEIL GENERAL 71 - DEBAT SUR LE DEVENIR DU BATIMENT ET SUR SA GESTION PAR L'APICB**

- envisage de faire une proposition d'achat au Conseil Général de Saône-et-Loire
- précise que l'offre sera débattue lors de la préparation du budget primitif 2015.

**CHAMP BRESSAN : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT INTERIEUR DU BATIMENT D'HEBERGEAGE**

- prévoit d'inscrire le montant des travaux correspondants au budget primitif 2015.

**ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR): COURRIER DE SAISINE DU BUREAU DE L'AFR SUR LA DISSOLUTION DE CETTE ASSOCIATION ET LE TRANSFERT DES BIENS A LA COMMUNE – POINT SUR LA PROCEDURE ET LES DELAIS**

- a décidé, après vote à bulletins secrets, par 7 voix contre, 6 voix pour, 3 bulletins blancs et 3 abstentions, de :
  - ne pas accepter le transfert des propriétés de l'AFR, ses actifs et ses dettes éventuelles
  - ne pas demander la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Roménay

**RECENSEMENT 2015 DE LA POPULATION DE ROMENAY : ETAT DES CANDIDATURES AUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS, DEFINITION DES MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET CHOIX DES AGENTS**

- a décidé à l'unanimité d'embaucher 4 vacataires du 15 janvier au 14 février 2015 pour exécuter l'activité de recensement
- a décidé de retenir les candidatures de : Mlle DESGRANGES Frédérique, M. VOIR Thierry, Mme MOINE Catherine et Mme GIRARDIN Catherine
- a décidé de leur verser individuellement un montant forfaitaire de 950 Euros.

**SECURITE AU BOURG : PRESENTATION ET DEBAT SUR LA PROBLEMATIQUE DE SIGNALÉTIQUE ET DE CIRCULATION ENTRE LA RUE DES JARDINS, LA RUE DU MOULIN ET L'AVENUE JEAN JAURES**

- a décidé de surseoier à statuer.

**DELIBERATION DONNANT AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC POUR LA DUREE DU MANDAT**

- a décidé à l'unanimité d'autoriser le trésorier à poursuivre les redevables défaillants par voie d'opposition à tiers détenteur (employeur, banque), de saisie vente, de saisie attribution et par toutes poursuites subséquentes nécessaires, sans solliciter l'autorisation préalable du conseil municipal, pour tous les titres de recette de la collectivité.
- a décidé de fixer cette autorisation à la durée du mandat de l'actuel conseil municipal.

**TARIFICATION 2015 : DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DES LOCATIONS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (LOCATIONS CONSENTIES AUX DIVERS ETABLISSEMENTS TELS QUE LES BARS, RESTAURANTS)**

- a décidé à l'unanimité, de fixer à compter du 01.01.2015, le tarif de la redevance annuelle pour occupation du domaine public consentie par M. le Maire aux divers établissements tels que bars, restaurants de la commune, pour les terrasses, à 30 Euros par an.

**SPA : AUGMENTATION DES TARIFS DE FOURRIERE A COMPTER DU 01.01.2015 ET PROPOSITION DE CONVENTION**

- a décidé, par 18 voix pour et 1 voix contre, de reconduire la convention simplifiée n°1 pour l'année 2015 selon le tarif de 0.65 € par habitant.

**AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. DONGUY Alain pour des travaux de ravalement de façade côté ouest + débordement de toiture sur sa propriété située 22, Avenue Jean Jaurès (demande accordée le 24.10.2014 sauf débord de toit refusé).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CHARPIGNY Bastien pour l'ouverture et la pose d'une fenêtre sur sa propriété située au lieudit « Les Terres Morel » (demande accordée le 24.10.2014).

**A PRIS CONNAISSANCE :**

- du renouvellement du CDD de Mlle MOUCHET Chloé du 01.11.2014 au 31.12.2014 inclus.

- des travaux réalisés au cimetière (tri des déchets)

- du courrier de la Préfecture de Saône-et-Loire relatif à l'instauration d'un droit de préemption urbain sur la commune

- de la demande de résiliation au 30.11.2014, par la SARL APC, du bail de location relatif au local communal situé 2, Rue Nouvelle.

- de la location de l'appartement communal T1 bis, situé 1, Rue de l'Ancien Presbytère, depuis le 01.10.2014.

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

